

MAIRIE DE CHALAUTRE LA PETITE
1, place de la mairie -- 77160
Tel : 01 6400 18 76
@ : mairie@chalautrelapetite.fr



ARRÊTÉ N° 18-2025

Portant fermeture temporaire de la rue des Vallées à la circulation

Le maire de Chalaudre la petite,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,
Vu le code de la route,
Vu le code pénal,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977, Vu la demande de Mme Laurette BLANCHET adressée par mail le 24 avril 2025 visant à obtenir l'autorisation d'organiser une fête des voisins le 16 mai 2025 sur une partie de l'emprise de la rue des Vallées,
Considérant que la fermeture temporaire de la rue des Vallées à la circulation publique est compatible avec les impératifs de la circulation publique dans la commune de Chalaudre la petite,

ARRETE

ARTICLE 1 : La rue des Vallées sera fermée à la circulation (sauf véhicules de secours d'urgence) le vendredi 16 mai 2025 de 18 heures 30 à 24 heures pour permettre le déroulement de la fête des voisins. Des panneaux de signalisation seront mis en place par la commune selon la réglementation en vigueur pendant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du maire de Chalaudre la petite.

Il pourra également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun :

- Soit, directement, en l'absence de recours gracieux, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative ;
- Soit, en cas de recours gracieux, dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse du maire au recours gracieux ou, en l'absence de réponse de cette autorité, dans le délai de deux mois à compter de la réception du recours gracieux en mairie.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à la sous-préfecture de l'arrondissement de Provins, au commissariat de police de Provins et à l'organisateur de la manifestation.

Fait à Chalaudre la petite, le 13 mai 2025
Chantal BELLACHE

